

COMPTE RENDU
du Conseil communautaire
du mercredi 5 juillet 2023 à 19 heures



ORDRE DU JOUR

I.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1
01.	<i>Installation des nouveaux conseillers communautaires</i>	<i>2</i>
02.	<i>Élection de la Présidente ou du Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise</i>	<i>3</i>
03.	<i>Fixation du nombre des vice-présidents</i>	<i>7</i>
04.	<i>Fixation du nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire</i>	<i>7</i>
05.	<i>Élection des vice-présidents</i>	<i>9</i>
06.	<i>Élection des membres supplémentaires du Bureau communautaire</i>	<i>16</i>
II.	QUESTIONS DIVERSES.....	20

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 juin 2023

Date d'affichage :

Le 28 juin 2023

Nombre de conseillers
Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 31 puis 30 à partir de 21h25

Votants : 33

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le cinq juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD (président sortant), puis de Monsieur Jean-Michel LENA pour l'élection du nouveau Président, puis de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal Alexandre, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOULLIE, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de Monsieur Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET (jusqu'à 21h25), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur CHISSON, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Philippe DENIAU à partir de 21h25, Monsieur ELWART suppléé par Madame Sylvie FOURNIAL

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

La séance débute à 19 h 01.

Monsieur le Président ouvre la séance de conseil communautaire.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01. Installation des nouveaux conseillers communautaires

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.273-6 du code électoral ;

Considérant que suite aux élections municipales de la commune d'Amboise, de nouveaux délégués communautaires ont été élus.

Il convient de procéder à leur installation.

Monsieur	Brice	RAVIER
Madame	Sandra	GUICHARD
Monsieur	Jean	CORNUAULT
Madame	Myriam	SANTACANA
Monsieur	Yves	AGUITON
Madame	Corinne	SIMONEAU
Monsieur	Lionel	CHISSON
Madame	Evelyne	LAUNAY
Monsieur	Luc	FAVIA
Madame	Chantal	ALEXANDRE
Monsieur	Vincent	RALLE
Madame	Karine	ROUMANEIX
Monsieur	Johnny	VERCOUILLIE
Monsieur	Thierry	BOUTARD
Madame	Jacqueline	MOUSSET
Monsieur	Marc	LEONARD

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De prendre acte** de l'installation des conseillers communautaires suivants :

Monsieur	Brice	RAVIER
Madame	Sandra	GUICHARD
Monsieur	Jean	CORNUAULT
Madame	Myriam	SANTACANA
Monsieur	Yves	AGUITON
Madame	Corinne	SIMONEAU
Monsieur	Lionel	CHISSON
Madame	Evelyne	LAUNAY
Monsieur	Luc	FAVIA
Madame	Chantal	ALEXANDRE
Monsieur	Vincent	RALLE
Madame	Karine	ROUMANEIX
Monsieur	Johnny	VERCOUILLIE
Monsieur	Thierry	BOUTARD
Madame	Jacqueline	MOUSSET
Monsieur	Marc	LEONARD

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation des conseillers communautaires.

Avant de laisser la place au doyen en âge, Monsieur Jean-Philippe Lena, qui présidera l'élection du nouveau président, Monsieur Thierry BOUTARD souhaite adresser quelques mots aux membres du

Conseil communautaire. Il rappelle que la Communauté de communes est constituée de 14 communes, dont :

- un territoire urbain intégrant Pocé-sur-Cisse, Nazelles-Négron et Amboise, constituant une centralité ;
- un territoire plus rural.

L'un ne va pas sans l'autre et vice-versa. Le travail accompli durant ces trois dernières années l'a été avec ces 14 communes, dans un esprit de concorde, de transparence et de négociations, avec l'ambition de redresser la situation de la Communauté de communes. Le travail s'est déployé vis-à-vis :

- des statuts et des compétences ;
- du pacte de gouvernance ;
- des analyses financières des quatre budgets de la Communauté de communes, soit :
 - o le budget principal ;
 - o le budget des zones d'activité ;
 - o le budget de l'eau ;
 - o le budget de l'assainissement ;
- de l'étude sur le patrimoine communautaire (bilan des biens, de leurs prix et de leur utilité) ;
- de la mutualisation, moyennant de longues heures de réunion des maires et de l'ensemble des vice-présidents ;
- des projets, de l'ancienne mandature comme ceux en cours.

La présente séance suscitera la désignation d'un nouveau président et de son bureau. Ce choix doit permettre l'accord de l'ensemble des conseillers communautaires sur un projet et des orientations. Durant trois ans, de nombreuses décisions ont été prises, pas toujours populaires, pas toujours sympathiques, mais toujours dans l'intérêt des 14 communes et de la Communauté de communes, et dans l'objectif que le territoire ne s'enlise pas davantage.

Monsieur Thierry BOUTARD indique qu'il remettra au nouveau président le courrier reçu des services de l'état, quelques jours auparavant, sur la situation alarmante des finances. Il poursuit en rappelant que le futur président et ses vice-présidents seront porteurs de délégations, qui engageront l'avenir du territoire.

Monsieur Thierry BOUTARD insiste sur la nécessité, pour le territoire, de travailler à 14, sous peine de vivre un échec. L'idée est d'en appeler au consensus et aux ententes, mais pas à n'importe quel prix. Le futur président devra mener les cinq dossiers primordiaux suivants :

- le pacte fiscal et financier, déjà bien avancé ;
- la concession d'aménagement ;
- l'ouverture du centre aquatique ;
- la gestion du « petit » cycle de l'eau, qui demandera des choix en consensus ;
- les compétences et leur avenir.

Les deux derniers peuvent sembler lointains pour les habitants. Ils ne le sont pas pour les élus.

02. Élection de la Présidente ou du Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Thierry BOUTARD laisse la parole à Monsieur Jean-Philippe Lena.

Monsieur Jean-Philippe LENA, doyen des membres présents du Conseil communautaire, préside la séance pour l'élection à la présidence de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Vu l'article L. 2122-8 du CGCT ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2 ;

Vu l'article L.5211-9 du CGCT ;

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT.

Considérant que, dans chaque EPCI, une Présidente / un Président est élu(e) parmi les membres du Conseil.

Considérant que la Présidente / le Président est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection, le Conseil doit désigner deux assesseurs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **de désigner** comme assesseurs les deux membres les plus jeunes du Conseil communautaire, soit : Madame Sandra GUICHARD et Madame Karine ROUMANEIX.

À la demande du Président de séance, les candidats sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Yves AGUITON présente sa candidature ;
- Monsieur Frédéric SAROUILLE présente sa candidature.

Monsieur AGUITON prononce le discours suivant :

« Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les maires et les conseillers communautaires, je souhaite vous dire en quelques mots les raisons pour lesquelles je présente ma candidature à la présidence de la Communauté de communes du Val d'Amboise. Le fil conducteur de ma vie personnelle et professionnelle est le territoire, le développement du territoire et, avant tout, le développement économique du territoire. J'ai toujours travaillé au service de l'intérêt général.

Ma candidature repose sur les trois principes de compétence, de disponibilité et du projet de territoire. Je suis à la retraite depuis le 1^{er} janvier de cette année. Je suis donc disponible. Je suis par ailleurs, il est vrai, engagé, auprès du Président de la région, dans un nouveau dispositif de financement des entreprises en fonds propres, qu'il m'a demandé de l'aider à mettre en place. Je suis aussi membre de l'agence régionale de développement de notre région. Cela fait plus de 35 ans, dont 20 ans à la Caisse des dépôts, pour ceux qui ne me connaissent pas (et je prie ceux avec lesquels je n'ai pas pu malheureusement parlé hier et aujourd'hui de m'en excuser), que je travaille avec les collectivités locales. Je les connais bien, les grandes comme les petites. De par ma formation et mon parcours, je peux et je souhaite accompagner la Communauté de communes du Val d'Amboise, notre territoire, dans la conduite d'un projet raisonnablement ambitieux, mais surtout dans lequel chaque commune se retrouve, chacune des 14 communes. Je n'ai participé, ni de près ni de loin, à aucune des décisions de ces dernières années à la Communauté de communes du Val d'Amboise. Je suis de ce point de vue sans a priori et avant tout tourné vers l'avenir et la mise en place d'une gestion rigoureuse, ouverte, participative et efficace de la Communauté de communes, avec les 14 maires, en premier lieu, et tous les conseillers communautaires, mais aussi avec les collaborateurs de la Communauté de communes du Val d'Amboise. Il faut que nous adoptions ensemble des méthodes de travail qui permettent de donner l'élan attendu à notre Communauté de communes.

Ma candidature repose sur une volonté de rassembler le plus possible sur la base d'un projet et d'une équipe les plus consensuels possible, mais aussi en vue d'une gestion apaisée et sereine. Cela passe par l'écoute des préoccupations principales des maires et des élus communautaires, le dialogue, l'échange, la mobilisation des meilleures compétences, tant des élus que des collaborateurs de la CCVA, et bien entendu par la plus grande transparence entre nous tous.

La diversité des communes du Val d'Amboise est une richesse dont il faut profiter collectivement pour développer le territoire. Il faut prendre le meilleur de chaque commune pour l'optimiser et veiller à gérer les inégalités territoriales les plus importantes. L'équité territoriale doit avant tout guider nos décisions et notre gestion. Le Val d'Amboise est riche de ses infrastructures économiques, scolaires et professionnelles. Il nous faut défendre notre place entre Tours, Blois et Orléans, pour ce qu'elle est. Le Val d'Amboise est le deuxième pôle industriel du département. C'est un pôle majeur d'activités touristiques de la région. Il faut conforter et développer ces atouts. Ceci doit être notre projet.

Il ne s'agit pas d'opposer Amboise aux autres communes, pas plus que ces dernières entre elles. Au contraire, il faut rassembler en prenant le meilleur de l'urbain et le meilleur du rural, au profit d'un projet de territoire équitable, réaliste et porteur de développement pour tous.

Mesdames et Messieurs, pour conclure, vous comprenez que les mots clés de ma candidature, sur lesquels je m'engage, sont le respect, l'équité, l'engagement, le développement et la confiance.

Je vous remercie. »

Monsieur SAROUILLE donne lecture du discours suivant :

« Mesdames les conseillères communautaires, Messieurs les conseillers communautaires, notre histoire commune, ainsi que notre engagement d'élus, vivent au rythme des mandats de six ans et des équipes constituées pour une gestion et un projet de territoire inscrits dans ce même temps, long et court à la fois. Il y a trois ans, notre institution n'avait pas prévu le dénouement d'aujourd'hui. La situation politique amboisienne en a décidé autrement. Pour autant, nous continuons à écrire ensemble cette histoire pour répondre à nos engagements d'élus communautaires et à notre responsabilité de mener à bien la destinée de notre territoire.

Quelle doit être notre ligne de conduite, aujourd'hui, et la réponse apportée à nos concitoyens ? D'abord, sortir du mieux possible et ensemble d'une situation inédite en réinstallant une nouvelle gouvernance et une nouvelle équipe, trois ans après l'installation du Conseil communautaire. C'est ce que nous allons faire maintenant, sans véritable accord entre les deux candidats.

Pour ma part, avec le souhait sincère d'adresser un message politique positif à la population, avant tout, ainsi qu'à cette honorable assemblée, qui fera son choix, dans quelques instants, dans l'espoir que seul l'intérêt collectif l'emporte. L'essentiel n'est-il pas de s'inscrire dans la continuité du travail conséquent engagé durant ces trois dernières années ? Quel gâchis et quel coût financier serait un re-questionnement de toutes les actions engagées ! Ce serait assurément être stoppé dans un élan et contribuerait encore plus au décrochage de la Communauté de communes, comparé à son développement propre et à celui des collectivités territoriales qui nous entourent.

Notre territoire doit s'inscrire dans une dynamique de développement et d'affirmation de ses nombreux potentiels, économiques, touristiques, naturels, démographiques, culturels, et bien d'autres encore. Les objectifs stratégiques sont sans cesse à redéfinir ensemble. Ils répondent aux besoins de la population, aux enjeux sociaux et environnementaux, à l'attractivité du territoire, au développement économique et touristique, à l'innovation, aux services à la population, à la gestion des ressources, à la transition écologique et énergétique, aux prévisions des risques, à la mobilité de demain, à la politique du logement... Sans nous arrêter aujourd'hui aux détails des dossiers qui nous rapprochent et nous interrogent encore, nous devons aller vers la compétence dans une analyse et une prospective qui fassent progresser le territoire. De vastes chantiers nous attendent.

Il y a la nécessité de créer des synergies, des accords de partenariat avec les territoires voisins, d'affirmer la présence de la CCVA, non seulement pour son fort attrait touristique, mais aussi pour ses atouts particuliers : deuxième bassin du département, position géographique entre les métropoles de Tours et d'Orléans, présence de pôles de formation. Il y a un effort indispensable à produire dans la recherche de financements extérieurs pour augmenter nos capacités d'investissement et pour éviter d'activer les leviers habituels que sont le recours à l'emprunt et à la fiscalité des ménages et des entreprises.

Il y a lieu d'affirmer une gouvernance qui prenne en compte les projets des collectivités, là où le conseil des maires doit entièrement jouer son rôle dans l'action portée par les communes et là où le Conseil communautaire, véritable colonne vertébrale du territoire, doit orchestrer la mise en œuvre. Il y a enfin une obligation de sérieux, de rigueur qui s'impose à nous, qui passe par le redressement indispensable de nos finances, pour une communauté de communes repositionnée. Un équilibre reste à trouver dans l'effort financier que chacun doit entreprendre pour participer aux charges de la Communauté de communes, un équilibre qui tienne compte des particularités, des facultés contributives de chaque membre.

Nous devons terminer le travail sur le choix et le contenu des compétences facultatives et finaliser notre pacte financier, notre pacte de gouvernance, et notamment les relations entre la communauté de communes et ses communes membres. Nous avons enfin une responsabilité vis-à-vis de notre personnel, en fixant un cap clair et en donnant à nos services administratifs et techniques, déjà

reconnus pour leur engagement et leur professionnalisme, les moyens de fonctionner et de donner du sens à l'action publique que nous impulsons.

En résumé, nous devons avoir une vision ambitieuse et raisonnée, à la fois de notre institution et de notre territoire, pour un projet global dans lequel chacun se retrouve, un projet de territoire élaboré et partagé à la fois par 14 communes membres. Le chantier est vaste et ne se réalisera pas dans les trois ans à venir. Les perspectives sont plus larges et plus lointaines encore.

S'agissant de ma candidature, la candidature et l'élection d'un maire rural sont des signes forts adressés à un territoire qui ne brille que par sa ville lumière. Quoique l'on pense, le Val d'Amboise est un canton rural, qui doit trouver son équilibre entre ses pôles d'excellence, le tourisme et le développement économique, et des pôles de vie contrastés, équilibre tant dans sa représentation que dans la prise en compte de ses problématiques propres. Il ne s'agit pas d'entretenir un pseudo-clivage entre ruraux et urbains, entre ruralité et centralité. C'est un territoire entier qui doit envisager le même développement pour tous.

Ma candidature n'est pas une évidence en soi, mais n'est pas le fruit du hasard, non plus. Elle s'inscrit dans une démarche de cohérence et un parcours d'élu. Investi maire de Souvigny dans une situation financière très difficile de la commune, j'ai relevé le défi en fédérant toutes les forces vives du village. C'est avec mes qualités de courage, d'opiniâtreté et d'intégrité, que nous y sommes arrivés en un temps record. De la même façon, je peux affirmer ma volonté d'œuvrer pour notre collectivité et l'avenir du territoire par un engagement sans faille, pour l'action publique et le bien commun.

Au triptyque souhaité par Monsieur Aguiton, disponibilité, compétences et projet de territoire, j'ajouterai le mien : collégialité, responsabilité, transparence. Je m'engage à être un président rassembleur, un président impulsif, un président entièrement consacré à sa tâche. Si vous le voulez ainsi, c'est ensemble que nous évoluerons à 14 maires et 33 conseillères et conseillers communautaires. Je vous remercie. »

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Yves AGUITON	20 voix
Monsieur Frédéric SAROUILLE	13 voix

Suite au résultat des votes :

Monsieur Yves AGUITON est élu à la majorité absolue

Monsieur Yves AGUITON est proclamé Président et est immédiatement installé.

Monsieur AGUITON remercie les maires et les conseillers communautaires de la confiance qu'ils lui accordent. Il mesure l'ampleur du travail à accomplir. L'émotion qu'il laisse apparaître n'est pas feinte, elle est le signe d'une transparence qui marquera ses relations avec les membres du Conseil communautaire. Comme il l'a déjà indiqué dans sa déclaration préalable, rejoint en cela par Monsieur Sarouille, son objectif est de trouver la voie d'un travail collectif, serein et apaisé au seul profit des habitants du magnifique territoire du Val d'Amboise. Il s'engage à y mettre toute son énergie.

03. Fixation du nombre des vice-présidents

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Considérant que le nombre de conseillers communautaires pour la Communauté de communes du Val d'Amboise a été fixé à 33 membres.

Considérant que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% (arrondi à l'entier supérieur) du nombre des conseillers communautaires, et qu'en conséquence le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à sept (7).

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, le nombre de vice-présidents peut être porté à un maximum de neuf (9).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **de fixer** le nombre de vice-présidents à neuf (9) pour la Communauté de communes du Val d'Amboise, comme lors du précédent mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour à l'unanimité.

04. Fixation du nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu les articles L.5211-2 et L.5211-10 du CGCT ; (le Bureau et les vice-présidents)

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu la délibération 2023-07-03 relative à la fixation du nombre de vice-présidents pour la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Considérant que le nombre de conseillers communautaires pour la Communauté de communes du Val d'Amboise a été fixé à 33 membres.

Considérant que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Considérant qu'en l'absence de précision législative ou réglementaire, le nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire n'est pas limité.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des structures et services de la Communauté de communes du Val d'Amboise, il est proposé de fixer le nombre des membres supplémentaires du bureau communautaire, en sus du Président, et des neuf (9) vice-présidents précédemment élus, à cinq (5) membres.

Monsieur DENIAU s'interroge sur le fondement du choix de cinq membres supplémentaires et sur la possibilité qu'il permette la représentation de l'ensemble des communes au sein du bureau, qui comprendra donc le Président, les vice-présidents et les membres supplémentaires, soit les conseillers délégués.

Monsieur Yves AGUITON remarque que la somme des vice-présidents et des conseillers délégués correspondra très exactement au nombre de communes de la Communauté de communes, soit 14.

Ces dernières ne seront peut-être pas toutes représentées à l'issue des votes, puisque plusieurs vice-présidents et/ou conseillers délégués peuvent être issus d'une même commune. Si la disposition fixant le nombre de conseillers supplémentaires à cinq (5) est adoptée, Monsieur Yves AGUITON proposera une suspension de séance pour que, dans l'esprit de recherche du meilleur consensus et de collégialité, il puisse discuter avec un certain nombre de membres de ce que sera la composition du bureau en vice-présidents et conseillers délégués.

Monsieur Philippe DENIAU souligne que les membres supplémentaires ne sont pas tous conseillers délégués. Il lui semblerait donc sage de prévoir un nombre supérieur de représentants, afin d'éviter des arrangements de dernière minute durant la suspension de séance et de tenir compte du fait que certaines communes pourraient être représentées par un, deux ou davantage de membres, aux dépens d'autres qui ne le seraient pas. Le nombre de cinq membres supplémentaires n'assure de fait pas une constitution adéquate du bureau.

Monsieur Yves AGUITON rappelle que le montant des indemnités versées à l'ensemble du Conseil communautaire doit être maintenu dans une enveloppe raisonnable. Or cette dernière croît avec le nombre de conseillers délégués. Monsieur Yves AGUITON affirme cependant ne pas être opposé à la proposition de nommer un ou deux conseillers supplémentaires, au-delà du chiffre de cinq (5) prévu initialement.

Monsieur Thierry BOUTARD estime que le Président devrait en toute clarté préciser la répartition des vice-présidents qu'il envisage. En effet, si le bureau est constitué de 14 personnes, dont Monsieur Yves Aguiton lui-même comme représentant de la Ville d'Amboise (ce qui ne semblait pas l'obligation et la priorité du maire de cette dernière), aucun vice-président ne devrait être un élu de cette même ville. Monsieur Thierry BOUTARD demande à disposer de la répartition des vice-présidents et des conseillers délégués par rapport au territoire. Il rappelle que le Président est fondé à demander aux membres permanents de siéger au Bureau communautaire, ce qui avait été le cas, lorsque lui-même était président, avec le maire de Nazelles-Négron. Ce dernier était membre permanent, sans disposer d'une voix délibérative. Il disposait du droit de parole comme tous les autres membres. Le nombre de 5 conseillers supplémentaires et de 14 membres du bureau paraît surprenant.

Monsieur Jean-Michel LENA indique ne pas souhaiter un retour à la situation de la précédente mandature, durant laquelle les 14 communes n'étaient pas représentées. La solution proposée aujourd'hui ne lui paraît pas adéquate.

Monsieur Yves AGUITON remarque qu'il lui semble, nécessaire, pour la clarté du débat, de procéder étape par étape. Il lui paraît utile que le collège des vice-présidents et des conseillers délégués soit complété de membres permanents, en la personne des maires qui, pour une raison ou une autre, n'en feraient pas partie. Il propose donc qu'en complément des neuf (9) vice-présidents et des cinq (5) conseillers délégués, les maires ne remplissant aucun de ces deux rôles participent de droit à tous les réunions du Bureau communautaire, dans les conditions décrites par Monsieur Boutard.

Monsieur Thierry BOUTARD signale que tous les maires ne participent pas à la présente séance, ce constat étant une caractéristique du territoire. Il lui semble important d'adapter le nombre de membres supplémentaires pour disposer de la représentation de toutes les communes.

Monsieur Yves AGUITON demande si cette représentation s'envisage vis-à-vis des vice-présidents et conseillers délégués, ou si elle inclut le statut de membre invité au Bureau communautaire.

Monsieur Thierry BOUTARD répond qu'il s'agit de prévoir un représentant par commune en tant que membre invité au minimum.

Monsieur Yves AGUITON constate que telle est sa proposition.

Monsieur Brice RAVIER demande une suspension de séance, dans l'objectif d'harmoniser les propositions et de trouver un accord général.

Monsieur Yves AGUITON propose une suspension de séance, pour qu'une discussion préalable ait lieu sur le point et qu'il puisse présenter une position claire en séance.

La séance est suspendue de 19 heures 45

Monsieur Yves AGUITON soumet aux débats la proposition de fixer le nombre de membres supplémentaires du Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amboise à six (6).

Monsieur Philippe DENIAU demande si Monsieur Sarrouille, candidat à la présidence de la Communauté de communes, sera inclus dans les conseillers supplémentaires.

Monsieur Yves AGUITON répond que le point sera vu au moment de l'élection desdits membres supplémentaires, dont il est pour l'instant question de fixer le nombre.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **de fixer** le nombre de membres supplémentaires pour le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amboise à six (6), en sus du Président et des neuf (9) vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote pour par 20 voix favorables, contre 12 voix défavorables et une abstention.

05. Élection des vice-présidents

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2 ;

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT ;

Considérant que, dans chaque EPCI, les vice-présidents sont élus parmi les membres du Conseil.

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise a fixé le nombre des vice-présidents à neuf (9).

Considérant que l'élection est nominative, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection, le Conseil doit désigner deux assesseurs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **de désigner** comme assesseurs Monsieur Johnny VERCOUILLIE et Madame Karine ROUMANEIX.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des vice-présidents individuellement.

Monsieur Yves AGUITON communique la liste des vice-présidences auxquelles les candidats pourront se présenter :

- Vie économique, parcs d'activité, commerce, artisanat, tourisme ;
- Aménagement du territoire, urbanisme, logement et habitat ;
- Eau potable, assainissement et déchets ;
- Enfance, jeunesse, culture et action sociale ;
- Numérique, nouvelles technologies, innovation et formation ;
- Finances et ressources humaines ;
- Bâtiments communautaires et voirie ;
- Transition énergétique, PCAET, environnement, GEMAPI ;
- Transports, mobilité, gens du voyage.

Élection au poste de premier vice-président en charge de « Vie économique, parcs d'activité, commerce, artisanat, tourisme » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de la vie économique, des parcs d'activité, du commerce, de l'artisanat et du tourisme sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Lionel LEVA présente sa candidature ;
- Monsieur Pascal DUPRÉ présente sa candidature.

Monsieur Pascal DUPRÉ rappelle qu'il est vice-président au développement économique et souhaite poursuivre les projets en cours, particulièrement concernant la Boitardière, dont le développement ne peut avoir lieu sans prise en compte des intérêts des maires. Le développement économique est effectivement facteur de richesses pour le territoire et pour les communes. Une attention particulière devra être accordée aux commerces souhaitant s'installer dans le centre-ville d'Amboise, mais aussi à Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse. Il est par ailleurs important de ne pas se focaliser sur la Boitardière, alors que d'autres attentes se font jour, notamment en matière d'énergie, dans la zone des Poujeaux ou d'autres zones de la partie inondable. Il s'agit aussi de poursuivre avec l'équipe économique le plan de dynamisation des entreprises, qui a déjà permis de nombreux déploiements. Les chefs d'entreprise ont affiché leur satisfaction à l'annonce du changement de conseil communautaire et ont relayé leur souhait que Monsieur Dupré soit maintenu à son poste. Les échanges cordiaux et constructifs des commissions font généralement l'objet de retours positifs, même si certaines de leurs positions ne sont pas suivies en conseil communautaire.

Monsieur Pascal DUPRÉ affirme que son souhait d'être réélu ne répond pas à une ambition personnelle. Il a l'objectif de poursuivre le travail engagé depuis trois ans avec l'équipe économique et l'accompagnement des entreprises sur le territoire.

Monsieur Lionel LEHVA indique qu'il se propose comme candidat à la vice-présidence de la vie économique du territoire, après avoir participé à l'ensemble des commissions animées par Pascal Dupré. Il estime qu'il est possible d'aller plus loin, d'être plus dynamique, d'oser davantage pour parvenir à des réalisations très positives sur le territoire. Le temps étant contraint, il faudra faire preuve de davantage de dynamisme et se mettre encore plus au service des entreprises, soit des artisans, des commerçants et du développement. La Boitardière est un sujet auquel il est effectivement nécessaire de s'atteler, au plus vite. Monsieur Lionel LEHVA rappelle qu'un projet présenté par un boulanger à l'automne 2022 nécessitait une petite subvention de 20 000 euros, qui lui a été refusée à l'unanimité du bureau, moins une voix d'abstention. Or les commerçants et les artisans ont prioritairement besoin d'aide, dans le contexte actuel. Depuis, le boulanger précité a pu obtenir une subvention partagée entre la Communauté de communes et la Région. Monsieur Lionel LEHVA indique qu'il s'engagera dans la simplification des dossiers, afin que les artisans et les commerçants bénéficient d'aides directes, via des procédures simplifiées. En l'occurrence, il aura fallu à ce boulanger un an pour obtenir 20 000 euros.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Pascal DUPRÉ	15 voix
Monsieur Lionel LEHVA	18 voix

Suite au résultat des votes :

Monsieur Lionel LEHVA est élu à la majorité absolue premier vice-président en charge de la vie économique, des parcs d'activité, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Élection au poste de deuxième vice-président en charge de « Aménagement du territoire, urbanisme, logement et habitat » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement et l'habitat sont appelés à se déclarer.

- Madame Virginie GAY-CHANTELOUP présente sa candidature ;
- Monsieur Frédéric SARROUILLE présente sa candidature.

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP estime que l'aménagement, que ce soit par le biais de l'urbanisme ou du logement, est une façon de percevoir comment les habitants vivent sur le territoire, quel que soit le type de communes, centrales ou non, rurales ou non. Arriver à trouver un équilibre entre les différentes zones en maintenant la ruralité, gage de qualité de vie, en entretenant son dynamisme fait partie de l'aménagement du territoire, tel qu'elle le conçoit. La question du logement ne se réduit pas à celle du logement social, mais s'élargit aux types d'habitat possibles et aux propositions touristiques, qui peuvent grever l'offre destinée aux habitants. L'objectif est donc de trouver le moyen de vivre ensemble et de partager le territoire, urbain, péri-urbain, central ou rural. De grands enjeux sont associés à la compétence territoriale. Une nouvelle réflexion devra rapidement être engagée sur le PLUI, qui date déjà de quelques années, afin de trouver un consensus sur ce sujet. D'autres échéances s'ajouteront à cette dernière, fixées par l'État, notamment sur les questions de l'artificialisation des sols.

Monsieur Frédéric Sarrouille remarque que sa candidature à la vice-présidence en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme du logement et de l'habitat concrétise sa volonté de travailler avec l'ensemble du bureau et des conseillers en vue du développement du territoire et de son aménagement, comme il l'a déjà évoqué ci-dessus. Il confirme son souhait de s'investir pour le Val d'Amboise.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP	20 voix
Monsieur Frédéric SARROUILLE	13 voix

Suite au résultat des votes :

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP est élue à la majorité absolue deuxième vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme du logement et de l'habitat.

Élection au poste de troisième vice-président en charge de « Eau potable, assainissement et déchets » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de « Eau potable, assainissement et déchets » sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Luc FAVIA présente sa candidature.

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Luc FAVIA	20 voix
--------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Luc FAVIA est élu à la majorité absolue troisième vice-président en charge de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets.

Élection au poste de quatrième vice-président en charge de « Enfance, jeunesse, culture et action sociale » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de « Enfance, jeunesse, culture et action sociale » sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Pierre MORIN présente sa candidature ;
- Madame Blandine BENOIST présente sa candidature ;
- Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON présente sa candidature.

Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON regrette l'intégration de la culture dans le périmètre de la vice-présidence. Pour avoir eu la charge de l'action sociale et du lien social en tant que vice-présidente, elle rappelle qu'une convention départementale a été signée contre les violences intra-familiales, sans qu'il ait encore été possible de réaliser toutes les mises en place sur le sujet, même si des actions de protection ont été engagées dans les écoles à destination des enfants, qui constituaient une priorité. Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON aimerait que le travail entrepris à ce titre avec l'ensemble des élus de la commission se poursuive. S'agissant du lien social et de l'action éponyme, le devoir de la Communauté de communes, dans un contexte de paupérisation et d'augmentation de la souffrance associée, est de s'adresser aux plus vulnérables. Il s'agit de poursuivre les projets « Unis-Cité » en faveur des jeunes et « Entourage » à destination des plus âgés. Enfin, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON souligne l'importance de respecter la parité et de reconnaître les compétences de façon équitable, dans l'attribution des postes de vice-président(e).

Monsieur Pierre MORIN confirme que l'objectif est bien de poursuivre le travail engagé dans le périmètre de la précédente vice-présidence, sans le remettre en cause, mais en enrichissant encore les actions à destination de la jeunesse et des personnes âgées. La prise en compte et en charge de la violence faite aux femmes doit se poursuivre. La culture, parent pauvre du territoire, gagnera à être développée. Le pôle semble cohérent et « enthousiasmant ». Monsieur Pierre MORIN assure qu'il s'y consacrera toutes ses forces.

Madame Blandine BENOIST indique bien connaître les thématiques de l'enfance et la jeunesse, puisqu'elle travaille depuis deux ans sur les dossiers afférents, auxquels elle s'est attelée avec ardeur. Certains volets ont avancé, tandis que certains projets restent à mener, qui se concrétiseront en fonction des possibilités financières de la Communauté de communes, car d'importants chantiers mobilisent de forts investissements. Madame Blandine BENOIST affirme qu'elle ne s'est pas investie

par hasard sur les sujets de l'enfance et de la jeunesse. Elle a en effet été directrice de centre de loisirs et a pu, grâce à une solide formation, rattraper une année sans pouvoir travailler. Elle affirme bien connaître les associations, au sein desquelles elle s'est beaucoup investie. Le lien social découle pour elle des thèmes de l'enfance et de la jeunesse, et incluent les parents. Enfin, la culture constitue pour elle un sujet d'intérêt, sur lequel elle n'a pas encore travaillé. Elle s'affirme prête à se saisir des dossiers et s'investir sur ces derniers, comme elle l'a fait durant deux ans pour d'autres activités.

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON	3 voix
Monsieur Pierre MORIN	19 voix
Madame Blandine BENOIST	11 voix

Suite au résultat des votes :

Monsieur Pierre MORIN est élu à la majorité absolue quatrième vice-président en charge de l'enfance, la jeunesse, la culture et l'action sociale.

Élection au poste de cinquième vice-président en charge de « Finances et Ressources humaines » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de « Finances et Ressources humaines » sont appelés à se déclarer.

- Madame Chantal ALEXANDRE présente sa candidature ;
- Monsieur Frédéric SARROUILLE présente sa candidature.

Madame Chantal ALEXANDRE estime disposer des qualités requises pour devenir vice-présidente « Finances et Ressources humaines », en particulier :

- la disponibilité, puisqu'elle se trouve à la retraite ;
- les compétences, car elle a déjà été vice-présidente en charge des finances, lors d'un précédent mandat.

Elle souligne qu'elle s'attellera à poursuivre le plan de redressement mis en œuvre au regard du déficit financier enregistré par la collectivité, l'objectif étant de retrouver une situation saine pour permettre la conduite des projets multiples et variés des différents autres périmètres.

Monsieur Frédéric SARROUILLE indique qu'il était lui-même le précédent vice-président en charge des finances et des ressources humaines.

Monsieur DENIAU rappelle avoir demandé à Monsieur le Président, lors de la suspension de séance, s'il était possible de distinguer le domaine des finances de celui des RH et de l'attribuer directement à un conseiller délégué, en rapport avec le Président. En effet, ces deux sujets ne semblent pas constituer un diptyque naturel.

Monsieur le Président confirme avoir entendu la demande. Il précise que l'un des éléments très important sur lequel le Conseil communautaire est amené à délibérer est le tableau des effectifs, dont le lien avec les finances est évident. A la réflexion, il a donc semblé intéressant de conserver l'intitulé de la vice-présidence tel que proposé.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Madame Chantal ALEXANDRE	18 voix
Monsieur Frédéric SARROUILLE	13 voix

Suite au résultat des votes :

Madame Chantal ALEXANDRE est élue à la majorité absolue cinquième vice-présidente en charge de la vie économique, des parcs d'activité, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Élection au poste de sixième vice-président en charge de « Numérique, Nouvelles technologies, Innovation et formation » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de « Numérique, Nouvelles technologies, Innovation et formation » sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Jocelyn GARÇONNET présente sa candidature ;

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	2
Nombre de bulletins blancs	13
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Jocelyn GARÇONNET	18 voix
----------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Jocelyn GARÇONNET est élu à la majorité absolue sixième vice-président en charge de numérique, des nouvelles technologies, de l'innovation et de la formation.

Élection au poste de septième vice-président en charge de « Transition énergétique, PCAET, environnement et GEMAPI » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de « Transition énergétique, PCAET, environnement et GEMAPI » sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Philippe DENIAU présente sa candidature.

Monsieur Philippe DENIAU relaie le plaisir qui a été le sien de participer à la vie de la Communauté de communes durant les trois dernières années, sachant que le travail a été le maître mot de son engagement dans la période, comme peuvent l'attester ceux qui l'ont accompagné. Il souhaite

poursuivre ce travail, si ce n'est le terminer, puisque l'ouvrage n'est jamais fini, et que de nouvelles initiatives soient prises et des perspectives ouvertes dans les deux ans et demi à venir. Le travail au niveau de la délégation concernée a été conséquent. Il a permis l'obtention, en 2020, du label « Territoire engagé pour la transition écologique » au niveau de deux étoiles. Un inventaire de la biodiversité a été initié. Un plan de mobilités douces et actives a été mis en œuvre. La démarche Cit'Ergie a été entreprise. Monsieur Philippe DENIAU souhaite finaliser ces travaux, en lien avec l'équipe très impliquée sur le sujet, qu'il remercie. Enfin, il souhaite investir encore davantage le sujet important des mobilités, nécessairement lié à ceux du développement et de l'aménagement du territoire, en toute transversalité, ainsi que travailler sur le point très technique et politique de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations), qui connaîtra un moment délicat lors du transfert des compétences prévu en janvier 2024. Ce dernier point nécessitera la prise de décisions politiques très importantes dans les mois à venir.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Philippe DENIAU	25 voix
Madame GUICHARD	2 voix

Suite au résultat des votes :

Monsieur Philippe DENIAU est élu à la majorité absolue septième vice-président en charge de la transition énergétique, du PCAET, de l'environnement et de la GEMAPI.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour le poste de huitième vice-président et, contrairement à ce qu'il avait indiqué initialement, de le destiner aux sujets des transports, des mobilités et des gens du voyage.

Élection au poste de huitième vice-président en charge de « Transports, mobilités et gens du voyage » :

À la demande du Président, les candidats au poste de vice-président en charge de « Transport, mobilités et gens du voyage » sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Cyrille MARTIN présente sa candidature.

Monsieur Cyrille MARTIN indique être élu depuis 2014 à la commune de Nazelles-Négron, où il a été rapidement en charge du développement durable, avant de couvrir le périmètre « Urbanisme et RH », puis de devenir maire. Il souhaite s'investir au niveau du territoire pour les 14 communes, sachant qu'il travaille depuis trois ans sur le sujet des mobilités liaisons douces dans la sienne. Il pense avoir quelque chose à apporter à l'ensemble du territoire, dans un travail en transversalité avec ses collègues. Il affirme être disponible pour s'investir autant que possible, comme il le fait déjà au niveau de Nazelles-Négron.

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	13
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Cyrille MARTIN	20 voix
-------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Cyrille MARTIN est élu à la majorité absolue huitième vice-président en charge des transports, des mobilités et des gens du voyage.

Élection au poste de neuvième vice-président en charge de « Bâtiments communautaires et voirie » :

Monsieur le Président indique avoir reçu la candidature de Monsieur Didier Elwart, qui ne pouvait être présent, mais souhaitait se présenter comme candidat au poste de vice-président en charge de « Bâtiments communautaires et voirie ».

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Didier ELWART	27 voix
------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Didier ELWART est élu à la majorité absolue neuvième vice-président en charge des bâtiments communautaires et de la voirie.

06. Élection des membres supplémentaires du Bureau communautaire

Monsieur Yves AGUITON, Président(e) de la Communauté de communes du Val d'Amboise, indique que la terminologie précise est celle de « membres supplémentaires délégués ». Il propose qu'au-delà des neuf (9) vice-présidents et six (6) membres supplémentaires délégués, le bureau communautaire puisse s'élargir aux maires qui ne seraient ni vice-présidents, ni membres supplémentaires, afin que l'ensemble du territoire soit représenté. Il rappelle qu'une conférence des maires, ne rassemblant que ces derniers, doit trouver sa juste place dans la gouvernance de la communauté de communes.

Monsieur Yves AGUITON demande une suspension de séance, afin de pouvoir se concerter avec quelques membres pour revoir les tableaux qu'il avait préparés au regard de cinq membres supplémentaires délégués.

La séance est suspendue

Monsieur Yves AGUITON indique qu'il proposera, à la prochaine réunion du conseil communautaire, de passer le nombre des membres supplémentaires délégués à sept (7). Il en expliquera la raison à l'issue du présent vote. Les attributions des membres supplémentaires délégués seront discutées dans les jours à venir et seront présentées lors de la future réunion du Conseil communautaire. Le vote s'entend donc uniquement sur les personnes, mais le processus permettra, au travers du débat ultérieur, de trouver les meilleures allocations de compétences et d'affinités avec les sujets à traiter.

Monsieur Yves AGUITON, Président(e) de la Communauté de communes du Val d'Amboise présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2 (dispositions générales) ;

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT ; (modalité de l'élection)

Considérant que, dans chaque EPCI, les membres supplémentaires du Bureau communautaire sont élus parmi les membres du Conseil.

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise a fixé le nombre des membres supplémentaires du Bureau de la Communauté de communes à six (6).

Considérant que les membres supplémentaires du Bureau communautaire sont élus successivement.

Considérant que l'élection est nominative, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres supplémentaires du Bureau communautaire individuellement.

Élection au poste de membre supplémentaire délégué n°1 du Bureau communautaire :

À la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection n°1 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Brice RAVIER présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	2
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Brice RAVIER	21 voix
-----------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Brice RAVIER est élu membre supplémentaire délégué n°1 du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection au poste de membre supplémentaire délégué n°2 du Bureau communautaire :

À la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection pour l'élection n°2 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Pascal DUPRÉ présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Pascal DUPRÉ	28 voix
-----------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Pascal DUPRÉ est élu membre supplémentaire délégué n°2 du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection au poste de membre supplémentaire délégué n°3 du Bureau communautaire :

À la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection n°3 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Hervé LENGLET présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Hervé LENGLET	28 voix
------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Hervé LENGLET est élu membre supplémentaire délégué n°3 du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection au poste de membre supplémentaire délégué n°4 du Bureau communautaire :

À la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection n°4 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Jean-Michel LENA présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	1
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Jean-Michel LENA	25 voix
---------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Jean-Michel LENA est élu membre supplémentaire délégué n°4 du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection au poste de membre supplémentaire délégué n°5 du Bureau communautaire :

À la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection n°5 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- Monsieur Gérard LELEU présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	3
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Monsieur Gérard LELEU	19 voix
-----------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Gérard LELEU est élu membre supplémentaire délégué n°5 du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection au poste de membre supplémentaire délégué n°6 du Bureau communautaire :

À la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection n°6 des six postes à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- o Madame Blandine BENOIST présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Résultats des votes :

Madame Blandine BENOIST	27 voix
-------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Madame Blandine BENOIST est élue membre supplémentaire délégué n°6 du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Yves AGUITON rappelle qu'il proposera, lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire :

- l'ouverture d'un septième poste de membre supplémentaire délégué ;
- la candidature de Monsieur Frédéric Sarouille, Maire de Souvigné, à ce poste, s'il est d'accord.

La décision sera prise à ce moment-là.

La date de la prochaine réunion fera l'objet d'une précision ultérieure.

II. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est évoquée.

Monsieur Yves AGUITON remercie tous les participants à cette séance.

La séance est clôturée à 21h50